

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 152

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 190146

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Archives Municipales - Sauvegarde du patrimoine archivistique stéphanois - Conventions de dons
d'archives privées - Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 152

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 190146

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Archives Municipales - Sauvegarde du patrimoine archivistique stéphanois - Conventions de dons d'archives privées - Approbation

□ **Rappel et Références :**

Les Archives municipales de Saint-Etienne participent à la constitution de la mémoire stéphanoise. Elles collectent et conservent, outre les documents publics, des archives privées quels qu'en soient les supports, et les classent pour les mettre à disposition du public et les valoriser. La collecte des archives privées est destinée à compléter les sources administratives et officielles.

□ **Motivation et Opportunité :**

Les Archives municipales sont régulièrement sollicitées pour des dons et dépôts d'archives intéressant l'histoire de la Ville et enrichissant les fonds déjà conservés. Ces fonds relatant l'activité et la vitalité de particuliers, associations ou entreprises, font partie intégrante du patrimoine des Stéphanois. En application de l'article L2242-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune.

□ **Contenu :**

Les Archives municipales ont reçu en dons deux fonds d'archives, complétant ceux déjà conservés :

- Don de Madame Durafour des archives de son mari Michel Durafour, ancien maire de Saint-Etienne, ancien ministre et parlementaire. Le fonds, de deux mètres linéaires environ, est composé de correspondance, articles de presse, invitations et de nombreuses notes prises tout au long de sa carrière. A noter particulièrement la présence de ses mémoires dactylographiées, n'ayant encore fait l'objet d'aucune publication.

- Don de Madame Jacquet des archives de son mari Paul Jacquet, ancien dirigeant de la société de l'Alimentation stéphanoise créée, comme Casino en 1898, par Étienne Fayolle. A l'instar de Casino, cette entreprise a créé de nombreuses succursales à Saint-Etienne au début du XXe siècle, avant d'être rachetée dans les années 1950 par une société lyonnaise. Ces archives permettent désormais d'étudier cette entreprise pour laquelle les sources étaient quasi inexistantes. Ce fonds d'un mètre linéaire constitue un complément remarquable du fonds Casino déjà conservé aux archives municipales.

Ces dons sont consentis aux conditions mentionnées dans les conventions annexées.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

| o Financement | Ville | Département | Région | Etat | Europe | Autres |
|--------------------------------|-------|-------------|--------|------|--------|--------|
| Investissement | | | | | | |
| Fonctionnement | | | | | | |
| dont personnel supplémentaire | | | | | | |
| dont prestations particulières | | | | | | |

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- accepter les dons aux conditions mentionnées dans les conventions,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer les conventions afférentes à ces dons, dont un exemplaire restera joint à la présente délibération.

| | |
|--|---|
| Décision : Proposition adoptée | Imputation budgétaire |
| Résultat du vote : 56 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s) | |
| | Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué |
| | Marc CHASSAUBENE |